



REGROUPEMENT  
DES CENTRES D'AMITIÉ  
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 7 juin 2021

*Financement du gouvernement du Québec de 14,1 M\$*

### Une avancée pour un meilleur accès à la justice des Autochtones

**Montréal, le 7 juin 2021 – L'annonce par le gouvernement du Québec d'un investissement de 14,1 M\$, dont 4 M\$ destinés à développer les services urbains pour les Autochtones représente un pas dans la bonne direction pour l'amélioration de l'accessibilité à des services d'accompagnement, d'intervention et d'aiguillage en matière de justice pour les membres des Premières Nations et Inuits. Du même coup, cet investissement contribue à la reconnaissance de leurs besoins spécifiques et urgents en matière d'accompagnement de première ligne.**

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) qui collabore depuis de nombreuses années à l'élaboration et au partage de solutions auprès du gouvernement en matière d'accessibilité à des services culturellement sécurisants et pertinents considère que ce financement donnera un élan à l'importante vague d'efforts et de ressources qui doivent être déployées, et ce, afin de permettre un accès équitable et une qualité de services en matière de justice pour les Autochtones.

Ces sommes permettront principalement l'embauche d'intervenants pour mieux faire connaître aux citoyens autochtones leurs droits et surtout, de leur permettre de les exercer en toute sécurité. Alors que les enjeux majeurs liés à la justice vécus par les Autochtones ont été maintes fois dénoncés et documentés, il est capital que des actions concrètes soient entreprises afin de favoriser une meilleure compréhension et rétablir une confiance de leur part envers le système. Le financement annoncé aujourd'hui confirme cette avancée.

Selon les différents résultats du **Portrait : Les Autochtones en milieu urbain et l'accès aux services publics** publié en 2018 par le RCAAQ :

- 56% des répondants avaient été en contact avec les services policiers;
- Malgré un taux de victimisation très élevé (31%), seulement 13% de l'ensemble des répondants avaient eu recours au service du Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC);
- Seulement 6,5% avaient bénéficié du programme gouvernemental d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) et 73% de l'ensemble des répondants ont déclaré ne pas connaître ce programme.

#### Citations

« Ces ressources supplémentaires contribueront à la création de milieux plus sécuritaires, dans le respect des valeurs et des pratiques de la culture autochtone. Elles nous permettront de poursuivre nos démarches visant à garantir une meilleure justice sociale et l'accès aux mêmes droits et opportunités pour les citoyens autochtones. »

- Philippe Tsaronséré Meilleur, président du RCAAQ

« Les Centres d'amitié autochtones contribuent, par leurs actions sur le terrain, à ce qu'on puisse aspirer à une société plus juste et équitable. Le respect des droits individuels et collectifs pour les citoyens autochtones est fondamental pour rétablir les liens de confiance et dans plusieurs cas, entamer des processus de guérison. »

- Tanya Sirois, directrice générale du RCAAQ

### **À propos du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec**

Le RCAAQ représente 10 Centres d'amitié autochtones affiliés dans les villes suivantes : Chibougamau, Joliette, La Tuque, Maniwaki, Montréal, Québec, Senneterre, Sept-Îles, Trois-Rivières et Val-d'Or. Depuis 50 ans, le Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec milite pour les droits et intérêts des citoyens autochtones dans les villes du Québec en leur offrant un continuum de services de première ligne. La mission des Centres d'amitié est d'améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain, de promouvoir la culture et de bâtir des ponts entre les peuples.

– 30 –

#### **Pour tout renseignement**

Marie-Ève Gionet

TACT

Cellulaire : (514) 434-4117

[mejionet@tactconseil.ca](mailto:mejionet@tactconseil.ca)